

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes Conditions générales ont pour objet de préciser le contenu et les modalités d'utilisation des services de certification proposés par CERTINOMIS ainsi que les engagements et obligations respectifs des différents acteurs concernés.

DEFINITIONS

PC : Politique de Certification ; Document établissant les devoirs et responsabilités de CERTINOMIS, de ses CLIENTS, MANDATAIRES et BENEFICIAIRES intervenant dans l'ensemble du cycle de vie d'un CERTIFICAT (consultable sur www.certinomis.com rubrique « politiques de certification »)

CERTIFICAT : Attestation électronique émise par CERTINOMIS liant les données afférentes au chiffrement ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques au BENEFICIAIRE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

BENEFICIAIRE : Personne physique identifiée par l'Autorité d'Enregistrement, qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire peut être le PORTEUR, le RCAS ou le RCCS, il s'engage sur ses conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'Autorité de Certification.

PORTEUR : La personne physique identifiée dans le certificat et qui est le détenteur de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

CLIENT : Organisme, personne morale ou physique qui contracte avec CERTINOMIS pour disposer de CERTIFICATS.

CONTRAT : ensemble contractuel constitué des présentes Conditions générales, des Conditions d'Utilisation du certificat commandé, du dossier de demande ainsi que de la Politique de Certification afférentes figurant sur le site : www.certinomis.com applicables à la date de conclusion du CONTRAT.

MANDATAIRE : Personne ayant, directement par la loi ou par délégation, le pouvoir d'autoriser une demande de certificat portant le nom de l'organisation. Il peut aussi avoir d'autres pouvoirs au nom de l'organisation, comme celui de révocation. A défaut de désignation, le représentant légal est l'unique mandataire de certification

SUPPORT : Support physique (carte à crypto-processeur ou mini CD) contenant notamment le(s) CERTIFICAT(s) du BENEFICIAIRE. Le SUPPORT devient la propriété du CLIENT au moment de sa mise à disposition par CERTINOMIS.

TIERS UTILISATEUR : Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention.

1 Contact

Demande d'information :

Par courrier électronique : service.commercial@certinomis.fr

Par courrier : Certinomis - Service commercial, 10 avenue CHARLES DE GAULLE, 94673 CHARENTON LE PONT CEDEX

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 : 0 826 826 626

Par formulaire : <http://www.certinomis.fr/contact>

Demande de révocation :

La révocation peut être demandée : ❶ Par téléphone, pour le MANDATAIRE, au numéro 0 810 184 956. L'identification du demandeur est alors vérifiée par le jeu de quatre questions / réponses personnelles déposées lors de la demande de CERTIFICAT ; ❷ Par le BENEFICIAIRE, par voie électronique depuis le site Internet www.certinomis.com rubrique « révoquer un CERTIFICAT ». L'identification s'effectue grâce à un code de révocation transmis par CERTINOMIS. ❸ Par courrier papier signé par le demandeur. Le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFICIAIRE s'engagent à signer la demande de révocation et à communiquer des éléments de nature à permettre une identification suffisamment fiable, notamment copie de pièces d'identité et pouvoirs et/ou extrait K-bis.

2 Types de certificat et usages :

Certificat de Particulier ; Signature

Certificat de Professionnel ; Signature

3 Limite d'usage

Les bénéficiaires doivent respecter strictement les usages autorisés des bi-clés et des certificats. Dans le cas contraire, leur responsabilité pourrait être engagée. L'usage autorisé de la bi-clé et du certificat associé sont par ailleurs indiqués dans le certificat lui-même, via les extensions concernant les usages des clés. L'utilisation de la clé privée du porteur et du certificat associé est strictement limitée au service défini par l'OID de sa politique

Les utilisateurs de certificats doivent respecter strictement les usages autorisés des certificats. Dans le cas contraire, leur responsabilité pourrait être engagée.

4 Obligations des souscripteurs

Le BENEFCIAIRE et le MANDATAIRE ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques sur lesquels sont utilisés les SUPPORTS. Lorsque CERTINOMIS fournit le SUPPORT, ce dernier est conforme aux exigences de sécurité figurant aux Chapitres 6 et 12 de la PC.

Le MANDATAIRE et le BENEFCIAIRE s'engagent à prendre les mesures nécessaires relatives à la sauvegarde du CERTIFICAT. Cette sauvegarde doit être conservée de manière sécurisée par le seul BENEFCIAIRE

La connaissance de la compromission avérée ou soupçonnée des données confidentielles, du non-respect des présentes Conditions générales, du décès du BENEFCIAIRE, de la cessation d'activité du CLIENT ou de la modification des données contenues dans le CERTIFICAT, par le CLIENT, le MANDATAIRE, le BENEFCIAIRE ou CERTINOMIS, emporte obligation, à leur charge, de demander immédiatement la révocation du CERTIFICAT associé et de procéder, sans délai, à la vérification de ladite révocation.

Le MANDATAIRE et le BENEFCIAIRE s'engagent à ne plus utiliser un CERTIFICAT suite à l'expiration de celui-ci, à une demande de révocation ou à la notification de la révocation du CERTIFICAT, quelle qu'en soit la cause.

En cas de demande de révocation par le CLIENT, le MANDATAIRE ou le BENEFCIAIRE, CERTINOMIS révoque le CERTIFICAT dans un délai inférieur à vingt-quatre (24) heures à compter de la vérification de la demande.

Quelle que soit la cause devant entraîner la révocation, CERTINOMIS notifie au MANDATAIRE et/ou au BENEFCIAIRE cette révocation.

Le BENEFCIAIRE du certificat reconnaît que le retrait du CERTIFICAT vaut acceptation de ce dernier. Le BENEFCIAIRE doit vérifier le contenu du certificat. Le BENEFCIAIRE possède d'un délai de 15 jours pour manifester son non consentement auprès de l'AC (par téléphone, courriel ou courrier simple).

5 Obligations des tiers utilisateurs

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'usage du CERTIFICAT dans le cadre du champ «KeyUsage ». Cet usage peut être par exemple: signature, authentification ou chiffrement.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à vérifier l'état révoqué ou non d'un CERTIFICAT en vérifiant la liste de certificats révoqués indiqué par le point de distribution présent dans le certificat. Dans le cas où le CERTIFICAT viendrait à être révoqué, il incombe au TIERS UTILISATEUR de déterminer s'il est raisonnable d'accorder sa confiance au CERTIFICAT. La responsabilité de CERTINOMIS ne pourra en aucun cas être engagée en cas de révocation du CERTIFICAT.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à disposer d'un équipement informatique suffisant pour effectuer les prestations de vérification des CERTIFICATS et des listes de certificats révoqués.

Le TIERS UTILISATEUR s'engage à contrôler que le CERTIFICAT émis par CERTINOMIS est référencé au niveau de sécurité et pour le service de confiance requis par l'application.

Le TIERS UTILISATEUR reconnaît que les CERTIFICATS émis par CERTINOMIS valent preuve de l'authentification des ENTITES IDENTIFIEES.

6 Limites de garanties et de responsabilités

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant à la forme, la suffisance, l'exactitude, l'authenticité, la falsification ou l'effet juridique des documents remis lors de la demande de CERTIFICAT par le CLIENT.

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES OU BENEFCIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

CERTINOMIS n'assume aucun engagement ni responsabilité quant aux conséquences des retards ou pertes que pourraient subir dans leur transmission tous messages électroniques, lettres, documents, ni quant aux retards, à l'altération ou autres erreurs pouvant se produire dans la transmission de toute communication électronique.

La responsabilité de CERTINOMIS ne peut être engagée en cas de compromission de la clé privée du MANDATAIRE ou du BENEFCIAIRE. CERTINOMIS ne se voit pas confier la conservation et/ou la protection de la clé privée du BENEFCIAIRE, qui en fait son affaire personnelle.

Les parties conviennent expressément, qu'en aucune façon, la responsabilité de CERTINOMIS ne pourra être engagée dès lors que le MANDATAIRE ou le BENEFCIAIRE n'aura pas effectué de demande de révocation de certificat conformément aux stipulations des présentes.

7 Politiques de certifications

Les OID des PC applicables pour la présente CGU sont :

[ONE TIME CA] 1.2.250.1.86.2.5.1.2.1; 1.2.250.1.86.2.5.11.2.1; 1.2.250.1.86.2.5.2.2.1; 1.2.250.1.86.2.5.12.2.1

8 Politique de confidentialité

Les données à caractère personnel relatives au MANDATAIRE et au BENEFICIAIRE transmises et détenues par CERTINOMIS dans le cadre du CONTRAT sont conformes au droit positif en vigueur en matière de données à caractère personnel et ne peuvent être divulguées sans avoir obtenu le consentement préalable du MANDATAIRE ou du BENEFICIAIRE.

Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent obtenir communication de leurs données à caractère personnel, les faire rectifier, les mettre à jour ou les effacer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.com lorsqu'elles sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Le MANDATAIRE et le BENEFICIAIRE peuvent s'opposer à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre des procédures disponibles sur le site www.certinomis.com, sur sa demande, au traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection ou d'actes commerciaux au bénéfice du détenteur des données personnelles pour des produits ou services analogues offerts par CERTINOMIS.

En aucun cas CERTINOMIS n'intervient, de quelque façon que ce soit, dans les relations contractuelles qui peuvent se nouer entre les CLIENTS, MANDATAIRES OU BENEFICIAIRES et les TIERS UTILISATEURS des dits CERTIFICATS.

9 Politique de remboursement

Les politiques commerciales de CERTINOMIS sont définies par les conditions de ventes annexées à la commande ou au contrat applicable.

10 Loi applicable, règlement des litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation ou l'exécution du CONTRAT et faute d'être parvenues à un accord amiable, les parties donnent compétence expresse et exclusive aux tribunaux compétents de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire.

En cas de litige relatif à l'interprétation, la formation, la validité ou l'exécution du CONTRAT, les parties donnent compétence expresse et exclusive à la loi française.

11 Références et audits

Les audits et les références obtenus par CERTINOMIS sont publiés sur le site de LSTI : <http://www.lsti-certification.fr> ainsi que sur le site du SGMAP: <https://references.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/TSL-FR.xml>

SIGNATURES, APPROBATIONS

JE SOUSSIGNE(E), ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION.

LE : .../.../.....A :

SIGNATURE DU BENEFICIAIRE DU CERTIFICAT